

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Crédits photos : G. BODILIS/AESN

Signature du contrat de territoire Risle et Charentonne

UN PROGRAMME DE 29,3 M€ POUR RESTAURER L'EAU, LA BIODIVERSITÉ ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Le 23 octobre 2025, les acteurs du bassin de la Risle et de la Charentonne : Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), Communauté de communes Pays de l'Aigle (CCPA), Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA), Syndicat mixte du bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC), Syndicat mixte de la basse vallée de la Risle (SMBVR), Association syndicale autorisée de la Risle médiane (ASARM) et Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Eure (FDPPMA27) ; signent, aux côtés de l'agence de l'eau Seine-Normandie, un contrat de territoire de plus de 5 ans. **Doté de 29,37 M€, le contrat engage des actions concrètes : restauration de la continuité écologique sur une dizaine d'ouvrages, renaturation de plus de 85 km de cours d'eau, protection de 138 mares et 13 zones humides, réhabilitation de 5 stations d'épuration et de 12 réseaux d'eaux usées, et mise en œuvre de 16 opérations pour la prévention des risques d'érosion et de ruissellement.** Couvrant 245 communes sur 2 312 km², le contrat organise une mise en œuvre partagée et une animation dédiée pour conjuguer investissements de terrain, suivi scientifique et concertation. **L'objectif : améliorer la qualité de l'eau, préserver durablement la biodiversité et adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin de progresser vers le bon état des eaux.**

Pascale Faucher, directrice territoriale et maritime Seine Aval, de l'agence de l'eau Seine- Normandie, insiste sur la dimension collective et l'efficacité environnementale : *“Ce contrat fixe des objectifs chiffrés, mesurés afin que les acteurs puissent ajuster leurs actions et démontrer les progrès accomplis. L'agence de l'eau accompagnera prioritairement les opérations inscrites pour que ces engagements se traduisent, dans la durée, par des résultats concrets et visibles sur la qualité de l'eau”.*

UN PLAN D'ACTION QUI ARTICULE EAU, BIODIVERSITÉ ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le bassin de la Risle et de la Charentonne d'une superficie de 2312 km², à cheval sur les départements de l'Eure et de l'Orne est un territoire contrasté : **territoire à dominante rurale et agricole, mais aussi marqué par un patrimoine industriel et une grande diversité écologique.** Ces caractéristiques en font un espace particulièrement sensible aux pressions environnementales.

Les pressions identifiées

Le territoire est occupé à 70% par des terres agricoles, dominées par les cultures céréalières sur les plateaux et l'élevage dans les vallées. Cette organisation des activités exerce des pressions diffuses sur la ressource : **apports de nitrate, de phosphore et de résidus de produits phytosanitaires.**

Les difficultés de gestion de l'épuration des eaux usées pour un habitat majoritairement dispersé, des réseaux d'assainissement vieillissant, parfois sous dimensionnés, contribuent aux pressions sur la qualité des eaux. À cela s'ajoutent des activités industrielles passées ou en cours, avec la présence de **micropolluants métalliques et résidus chimiques** issus de ces sites.

Par ailleurs, longtemps liée à l'exploitation de la force hydraulique ces sites industriels ont modifié l'hydromorphologie. La Risle et la Charentonne sont ainsi **fortement équipées par des ouvrages hydrauliques**, hérités de l'histoire industrielle et meunière, modifiant l'écoulement naturel, et le transport des sédiments et entravant la migration des poissons.

Les vallées sèches et les talwegs quant à eux constituent des axes **privilegiés pour le ruissellement et l'érosion**, accentués par le manque de haies et la faible couverture végétale hivernale.

Enfin, le territoire compte plusieurs sites Natura 2000 qui témoignent de sa richesse écologique mais aussi de sa sensibilité aux pressions humaines.

Face à ces pressions, le contrat de territoire Risle-Charentonne définit une feuille de route commune autour de cinq priorités.



Rivières, zones humides et biodiversité : restaurer, préserver les équilibres naturels

Le bassin est particulièrement concerné par l'aménagement des cours d'eau, héritage de l'histoire industrielle notamment. Pour renaturer, le programme prévoit la restauration de la continuité écologique sur plusieurs secteurs emblématiques de la Risle et de la Charentonne. À l'horizon 2030, **26 études et 26 opérations de restauration sont prévues, dont l'aménagement d'une dizaine d'ouvrages, permettant de rouvrir plus de 7 km de linéaires à la migration des poissons.**

En parallèle, **85 km de cours d'eau feront l'objet de travaux de renaturation** : stabilisation des berges, pose de clôtures, création d'abreuvoirs, de franchissements. Ces opérations, portées par les syndicats de bassins versants, les intercommunalités et l'ASARM, concernent aussi bien les grands axes que les affluents secondaires – Véronne, Tourville ou Croix Blanche.

Les zones humides, essentielles pour le stockage de l'eau et la biodiversité, font également l'objet d'un programme de restauration : **138 mares et 13 zones humides seront réhabilitées, accompagnées de plans de gestion** sur des sites comme les étangs d'Aclou et de Pont-Audemer ou la zone humide du Bec.

Enfin, **un plan d'action trame verte et bleue sera déployé sur la Charentonne et ses affluents pour renforcer la continuité des milieux terrestres et aquatiques.** Des suivis scientifiques, hydrologiques, thermiques et piscicoles viendront compléter ces actions afin d'évaluer leur efficacité et leur contribution à l'adaptation du territoire au changement climatique.

Doté d'un budget global de **12,5 M€**, cet enjeu vise à restaurer le fonctionnement naturel des rivières et des zones humides, à préserver leur biodiversité et à consolider leur rôle d'amortisseur face aux aléas climatiques.



Assainissement : améliorer la performance des systèmes et réduire les rejets

L'assainissement est un enjeu déterminant pour le bassin de la Risle et de la Charentonne, où l'habitat dispersé et la saturation de certaines infrastructures fragilisent la qualité des eaux. **Le contrat prévoit la construction d'une station d'épuration neuve à Nassandres-sur-Risle** (2 500 à 3 000 équivalents-habitants), ainsi que la **reconstruction complète de la station de La Neuville-du-Bosc et la réhabilitation de la station de La Ferté-Fresnel**, avec extension de capacité à 2 000 équivalents-habitants. Deux autres opérations sont programmées : **la réhabilitation de la station de Saint-Martin-d'Écublei et le raccordement du système de Chandai à la station de Saint-Sulpice-sur-Risle.**

En complément, **douze opérations de réhabilitation de réseaux sont inscrites au programme.** Elles concernent des communes où les réseaux vétustes entraînent des rejets directs en rivière ou des infiltrations dans la nappe, comme Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, L'Aigle ou Saint-Ouen-sur-Iton. **L'objectif est d'améliorer la collecte et le transport des eaux usées, en réduisant les fuites et les entrées d'eaux parasites, et ainsi limiter la charge polluante arrivant dans les cours d'eau.**

Avec un budget global de **14,1 M€**, ce volet du contrat cible directement les points noirs identifiés dans l'assainissement collectif et vise à réduire les rejets polluants dans la Risle, la Charentonne et leurs affluents.



Protection de la ressource en eau : une trajectoire à préciser à mi-parcours

Le bassin de la Risle et de la Charentonne souffre d'une dégradation de la qualité de ses eaux souterraines, classées en état chimique médiocre sous l'effet des nitrates, du phosphore et des pesticides. Cette situation rend nécessaire une action concertée pour **sécuriser l'approvisionnement en eau potable et prévenir les pollutions diffuses.**

L'organisation collective doit permettre d'articuler les compétences existantes en matière d'eau potable, de planification et de gestion des captages. L'objectif est de poser les bases d'une stratégie de protection de la ressource, associant les collectivités, les syndicats d'eau et les usagers. Dans ce cadre, plusieurs leviers d'action sont envisagés : la délimitation de périmètres de protection autour des captages, le renforcement du suivi qualitatif et quantitatif des nappes, l'accompagnement des pratiques agricoles pour réduire l'usage des intrants, et la meilleure connaissance des prélèvements sur les territoires sensibles. Ces actions seront définies collectivement au fil du contrat.



L'agence de l'eau Seine-Normandie peut financer jusqu'à 80% des dépenses éligibles dans le cadre de ses contrats de territoire



Prévenir l'érosion et le ruissellement grâce à des solutions fondées sur la nature

Les plateaux agricoles et les vallées de la Risle et de la Charentonne sont particulièrement exposés aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, qui entraînent le transfert de polluants et le colmatage des cours d'eau. Pour y répondre, le contrat mobilise des **solutions naturelles contre l'érosion et le ruissellement, fondées sur le ralentissement de l'écoulement de l'eau et la valorisation du rôle des sols et de la végétation.**

Un premier volet concerne la **réalisation d'une étude sur le bassin du Sébec et de la Tourville, dans le Lieuvin, afin de mieux comprendre les dynamiques de ruissellement et d'identifier les zones les plus sensibles. Sur la Charentonne et ses affluents, une quinzaine d'interventions verront le jour : fossés enherbés, noues, haies, autant d'aménagements simples et efficaces qui retiennent les sédiments, réduisent l'érosion et favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols. À Menneval, un aménagement de plus grande ampleur viendra protéger un secteur particulièrement exposé au ruissellement.**

Au total, ce sont 16 opérations et une étude préalable qui seront mises en œuvre, pour un investissement de 750 000 €. L'objectif est double : réduire les volumes d'eau et de boues arrivant brutalement dans les rivières et contribuer, en parallèle, à une meilleure recharge des nappes en période de sécheresse.



Sensibiliser, communiquer sur les enjeux de l'eau et l'adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique nécessite **information et implication des acteurs du territoire.** Le contrat de territoire Risle-Charentonne prévoit à ce titre l'organisation de cinq journées de sensibilisation destinées aux élus. Ces ateliers participatifs sont conçus comme des temps de pédagogie active et d'échanges, autour de contenus définis au regard du diagnostic de territoire en cours dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

Ce programme d'ateliers renforce la culture commune de l'eau et du climat afin que les mesures de terrain trouvent un relais durable dans les pratiques quotidiennes et les politiques publiques du territoire.

PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

Le contrat de territoire Risle–Charentonne repose sur une gouvernance partagée entre 7 maîtres d’ouvrage et l’agence de l’eau Seine–Normandie, chacun intervenant dans son domaine de compétence pour assurer la cohérence des actions à l’échelle du bassin.

L’Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), qui regroupe 75 communes de l’Eure autour de Bernay, agit comme structure porteuse administrative du contrat. Elle coordonne la préparation et le suivi du programme, anime les réunions de pilotage et consolide les bilans techniques et financiers transmis à l’agence de l’eau. L’Intercom joue également un rôle de lien entre les différents maîtres d’ouvrage, facilitant la circulation des informations et la mutualisation des moyens sur les chantiers. Elle assure enfin la coordination du dispositif d’animation dont les missions consistent à appuyer les maîtres d’ouvrage, garantir la cohérence technique des interventions et suivre les indicateurs de résultats.

La Communauté de communes Lieuvin Pays d’Auge (CCLPA) intervient sur le bassin amont et porte des opérations d’assainissement, de prévention du ruissellement et de restauration de mares et de zones humides. Elle participe également aux actions de sensibilisation auprès des élus et des habitants.

La Communauté de communes Pays de l’Aigle (CCPA) agit sur le bassin versant ornaïs de la Risle et de la Charentonne, notamment en matière de réhabilitation des réseaux d’assainissement et d’entretien des milieux aquatiques dans les zones urbanisées et rurales.

Le Syndicat mixte du bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC) coordonne les études et travaux de restauration de la continuité écologique, de renaturation des cours d’eau et de gestion des zones humides. Il pilote également les suivis piscicoles, thermiques et hydrologiques, indispensables à l’évaluation des effets des travaux.

En aval, le Syndicat mixte de la basse vallée de la Risle (SMBVR) conduit les opérations de renaturation sur la Risle et ses affluents, dans des secteurs fortement marqués par les anciens aménagements hydrauliques.

L’Association syndicale autorisée de la Risle médiane (ASARM) gère des actions plus localisées sur la Risle médiane, notamment la suppression d’ouvrages et la remise en continuité des tronçons encore cloisonnés. Sa connaissance fine du territoire permet de cibler des interventions efficaces, en lien avec les propriétaires riverains.

La Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l’Eure (FDPPMA27) apporte son expertise naturaliste et halieutique. Elle assure le suivi des populations piscicoles, participe à la conception des aménagements favorables à la biodiversité et mobilise les associations locales de pêcheurs dans les démarches de sensibilisation.

L’agence de l’eau Seine-Normandie accompagne l’ensemble du dispositif, en finançant prioritairement les actions inscrites dans le contrat et en soutenant l’animation technique.

Cette organisation collective, qui associe collectivités, syndicats, associations et acteurs de terrain, incarne la gouvernance partagée du bassin. Elle permet d’articuler les compétences locales et l’appui technique de l’agence de l’eau, afin que chaque action contribue concrètement à la restauration écologique, à la qualité de l’eau et à l’adaptation du territoire au changement climatique.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT

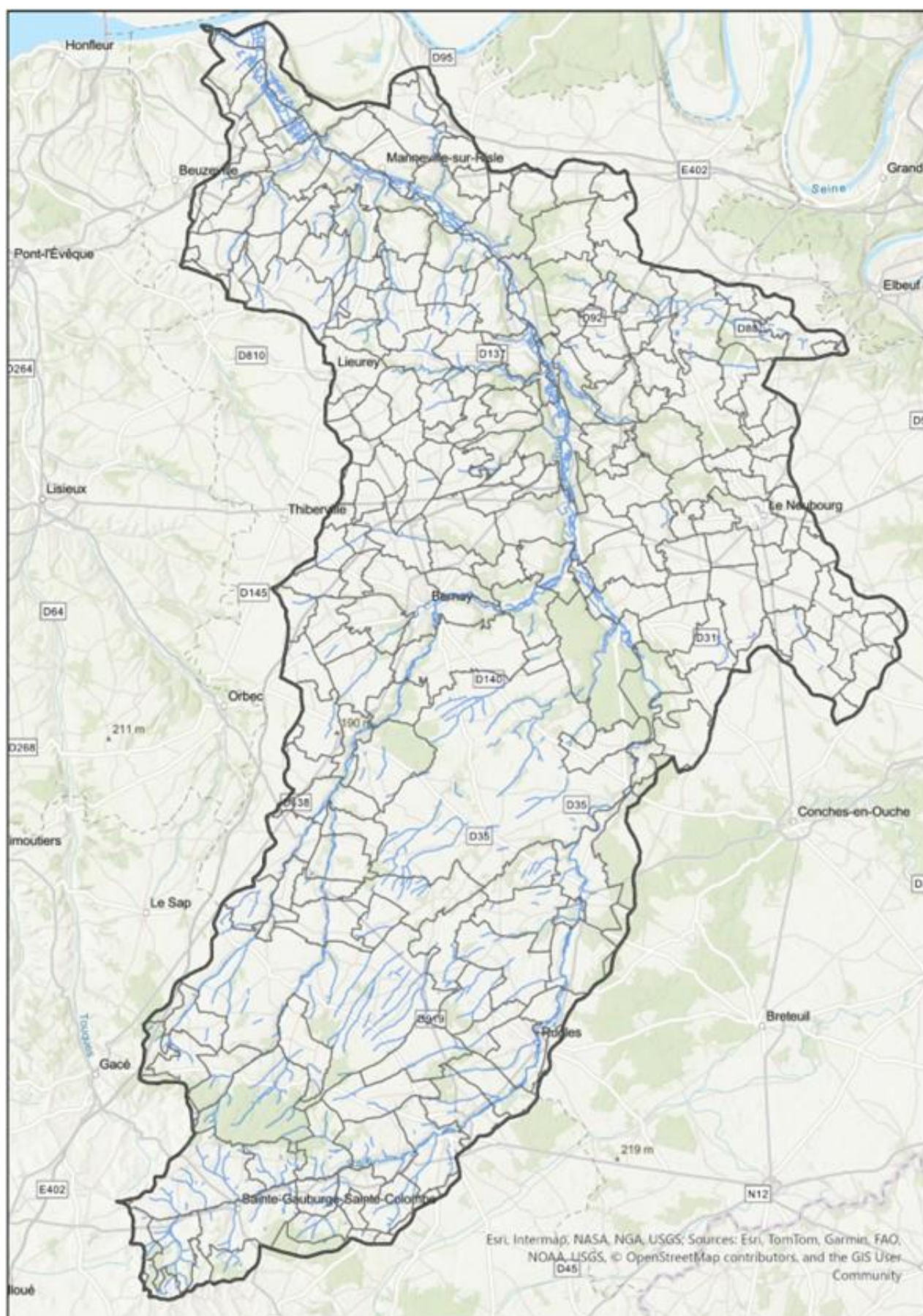
Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour suivre l'avancement des actions, examiner les bilans techniques et financiers, et ajuster les priorités si nécessaire. Cette instance associe les maîtres d'ouvrage, l'agence de l'eau et les partenaires institutionnels.

L'animation du contrat s'appuie sur une équipe dédiée composée de sept animateurs, représentant 6,5 équivalents temps plein, répartis par thématique : milieux aquatiques, zones humides, érosion, ruissellement et gouvernance du futur SAGE. Leurs missions consistent à appuyer les porteurs de projets, coordonner les actions et assurer le lien entre les acteurs locaux.

Le suivi repose sur des indicateurs permettant d'évaluer les effets des travaux sur la qualité de l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique : linéaires de rivières restaurés, nombre de mares et zones humides créées, surfaces traitées contre l'érosion ou encore amélioration de la performance de l'assainissement. Une évaluation à mi-parcours viendra mesurer les résultats et, le cas échéant, ajuster la programmation.

Ce dispositif de gouvernance et de suivi garantit une mise en œuvre concertée, transparente et tournée vers les résultats, pour que les engagements pris se traduisent en bénéfices concrets pour les milieux aquatiques et les habitants du bassin.

CARTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE DU SAGE



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique. Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025–2030) met l'accent sur la sobriété, la protection de l'eau potable et la biodiversité.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.

www.eau-seine-normandie.fr



CONTACTS PRESSE

**Intercom Bernay Terres de
Normandie**
Hugo COLIN
h.colin@bernaynormandie.fr
07 89 08 91 85

**Agence de l'eau
Seine-Normandie**
Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

